

SERVICE ENVIRONNEMENT

Tél: 02 31 90 99 65

environnement@paysdefalaise.fr

Quelques règles d'entretien

Autres ouvrages

Quoi ?	Quand ?	Quoi faire ? Pourquoi ? Comment ?	Par qui ?
Poste de relevage	Tous les 6 mois	Effectuez un contrôle de la pompe et un nettoyage de la cuve afin d'éviter l'encrassement de l'ouvrage.	Particulier ou entreprise spécialisée
Chasse automatique	Tous les 3 mois	Enlevez les matières décantées sur le fond. Pour cela, enclenchez la vidange de l'ouvrage, puis nettoyez le fond, à l'aide d'un chiffon humide ou au jet d'eau pour les ouvrages de gros volumes. Vérifiez l'état du flexible du flotteur et changez-le lorsqu'il est percé, pour garantir un bon fonctionnement.	Particulier
Les canalisations	Tous les 10 ans environ	Faites curer les canalisations, lors d'une opération de vidange de la fosse par exemple, pour éviter les colmatages et assurer un bon écoulement des eaux.	Entreprise spécialisée